

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements : — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'Étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

AVIS

Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal, les abonnements qui expirent le 31 Mai doivent être renouvelés sans retard.

NOUVELLES DU JOUR

28 mai.

C'est hier qu'a commencé à l'Assemblée nationale la discussion de la loi de réorganisation militaire.

Depuis quelque temps le bruit s'était accrédité qu'un accord complet s'était établi entre le gouvernement et la commission. Cette impression persiste et les quelques paroles prononcées, au début de la discussion, par le général Chanzy tendent à la confirmer encore.

On sait qu'un point délicat restait à régler. Le gouvernement acceptait en fin de compte l'obligation du service pour tous et la suppression du remplacement; mais il combattait, s'appuyant sur l'insuffisance des ressources budgétaires, l'incorporation totale du contingent, et se ralliait à l'amendement Ducrot, en vertu duquel les jeunes gens non compris dans la première partie du contingent appelée à former l'armée active étaient laissés dans leurs foyers, sans y recevoir d'instruction militaire. Ils devaient le service, mais n'étaient utilisés qu'en cas de guerre.

La commission, on le sait, persistait à repousser cet amendement, qui créait une inégalité entre les jeunes gens appartenant à l'une ou à l'autre catégorie d'un même contingent. Les idées de la commission, dit le Journal des Débats, étaient même à ce sujet tellement arrêtées qu'elle se refusa à accepter une transaction en vertu de laquelle la deuxième partie du contingent devait être instruite, mais sans que désignation fut faite de la durée de cette instruction.

Ainsi que nous l'annoncions récemment, c'est grâce à d'actives négociations suivies entre le président de la République et le rapporteur de la commission que cette dernière difficulté a été aplani.

On sait, en outre, que les membres de la commission qui avaient l'intention de présenter des amendements au projet, ont déclaré les abandonner. Il est permis de tirer encore une autre conclusion des paroles du général Chanzy : c'est que la discussion, dans les conditions où elle s'engage, ne devra pas comporter les péripéties auxquelles, il y a peu de temps encore, on s'attendait, et qui ont pu empêcher le projet de passer.

Il semble en effet qu'il y ait eu une consigne donnée et reçue par chacun des membres de l'Assemblée qui se passent mystérieusement l'un à l'autre ces mots gros de lénitence : « Penez garde, M. de Bismarck nous regarde, M. de Bismarck nous entend ! ».

Il est donc à peu près certain que si l'on parle — et l'on parlera quand même — ce sera pour dire le moins possible. Nous comptons déjà deux discours, le premier de M. Jean Brunet, le second de M. le général Trochu sur lesquels nous aurons sans doute à revenir, après les avoir lus dans le compte-rendu officiel.

Nous continuons à recevoir des protestations contre l'avis du conseil d'enquête sur la capitulation de Strasbourg. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de les publier toutes, nous devons nous borner à les mentionner en les analysant. Nous signalerons donc une protestation de M. René Serrand, ex-lieutenant à la compagnie franche, faite au nom des corps francs détachés de la garde nationale sédentaire; l'auteur nous annonce que tous les officiers et une partie des sous-officiers de la motte du Bas-Rhin adressent cet acte collectif à M. le président de la République. En même temps nous recevons le texte d'une protestation portant la signature de M. Eissen, ex-capitaine de la 6^e compagnie du 1^{er} bataillon de garde nationale, de MM. Mengus, lieutenant, et, sergent-major, et de 50 sergents, caporaux et gardes de cette compagnie.

Nous recevons dans cette protestation ce qui est significatif, que « il avait fallu des instances répétées et pressantes pour obtenir des armes; sous l'empire on craignait d'armer les

citoyens, même quand la patrie était en danger. On nous donna des fusils d'ancien modèle, sans cartouches d'abord, pendant que les chapeaux brûlaient à la citadelle. »

Nous signalons encore de nombreuses lettres qui nous sont adressées, par d'anciens combattants de Strasbourg, d'un grand nombre de villes de France, de Marseille, de Nancy, de Rennes, etc., etc. Enfin, nous devons mentionner d'une façon particulière la protestation qu'envoie au Temps M. A. Saglio, ancien colonel de la légion. M. Saglio déclare, avec l'autorité qu'il possède d'une manière spéciale, que « s'il avait eu l'honneur d'être entendu dans l'enquête », la commission n'aurait pas été exposée à commettre une erreur qui pèse d'une manière si cruelle et si imméritée sur le corps de la garde nationale sédentaire. Il donne des détails très-précieux sur l'organisation de ce corps. « Ce n'est que le 7 août, dit-il, c'est-à-dire le lendemain du jour de la bataille de Froeschwiller, qu'il fut procédé à une première et imparfaite formation des cadres de la garde nationale sédentaire. Le 8, elle reçoit 2,000 fusils à percussion; le 9, l'ennemi se présente devant la ville; le 13, les cadres sont formés d'une manière définitive; le 15, le bombardement commence. »

Il continue en ces termes :

C'est ici le lieu de rappeler le courage et le dévouement de la population tout entière durant la journée néfaste du bombardement. Pour qui en a été le témoin, il est impossible de l'oublier jamais. Pas une plainte en présence de pareils désastres ! 40,000 âmes arrivaient par la ville, sans asile, sans pain, reléguées par le fer et le feu jusque dans leurs refuges provisoires; elles trouvent dans les administrations de la cité, chez leurs concitoyens, assistance à toutes leurs infortunes. La ville rendue, un sentiment général s'empare de toutes les âmes et pousse notre jeunesse à rejoindre nos armées pour courir à de nouveaux combats. Quand nos soldats malheureux reviennent de captivité, ils retrouvent dans nos murs les soins et l'accueil de la patrie.

Et la garde nationale fournie par une telle population aurait faibli et abandonné ses postes pour veiller à ses propriétés !

Non ! l'éprouve le besoin de le dire à haute voix, j'avais l'honneur de commander à de braves Français qui, jusqu'au dernier moment, ont rempli leur devoir !

Si l'on veut trouver le vrai coupable, l'auteur de nos malheurs, c'est plus haut qu'il faut monter; et si nous avons quelque chose à maudire, c'est le gouvernement qui, par une folle et criminelle déclaration de guerre, a abandonné sans défense aux coups de l'ennemi des provinces profondément attachées à la France.

C'est sur ce dernier paragraphe que nous voulons nous arrêter.

Une dépêche particulière de Strasbourg nous annonce qu'une protestation collective, demandant une contre-enquête, est partie hier. Nous en publierons le texte aussitôt qu'il nous sera parvenu.

D'après le Moniteur universel, le conseil d'enquête se serait ému de toutes ces protestations, et il ferait suivre son dernier avis motivé, qui a trait à la capitulation de Vincennes, d'un résumé explicatif. Il y ferait ressortir qu'on se montrant d'une si grande sévérité pour les différents commandants de place, il n'en a pas moins admis par avance des circonstances atténuantes en leur faveur, et que s'il les a reconnus fautes, il est juste de faire remonter la cause vraie et originelle de toutes ces défaillances à la mauvaise installation des places dont on leur avait donné le commandement, à la fâcheuse composition des troupes, et à la pénurie des armes et des munitions.

Cet exposé conclurait à des modifications à introduire dans les règlements sur le service en campagne et sur le service des places de guerre. Il émettrait ensuite un vœu pour que la responsabilité des chefs militaires fut établie par une jurisprudence plus précise.

Si telle est la pensée du conseil d'enquête, on ne peut que le féliciter; cependant beaucoup regretteront qu'elle ait été formulée aussi tardivement et il nous semble, pour notre part, que ces déclarations eussent dû servir de préambule plutôt que d'épilogue à la collection des rapports du conseil.

Une dépêche de Washington du 26 confirme l'adoption par le sénat de l'article additionnel proposé par l'Angleterre. Elle ajoute ce détail que plusieurs sénateurs (15 ou 16) se sont abstenus de voter.

De Londres, on mande que le gouvernement anglais n'a pas encore pris de décision. M. Gladstone a déclaré aux Communes que les amendements apportés par le sénat américain — et dont nous ne connaissons pas le texte — méritent « une soigneuse considération. »

Le Reichstag allemand est saisi en ce moment d'un projet de loi en 4 articles réglant le partage de l'indemnité de guerre.

Nous extrayons de l'exposé des motifs le passage où sont évalués les divers éléments de cette indemnité :

« L'indemnité stipulée par la paix : 1 milliard 333,300,000 thalers; les intérêts échus le 3 mars 1872 : 40,000,000 de thalers; la contribution de guerre de la ville de Paris : 53,500,000 thalers; les contributions prélevées en France après déduction des frais d'administration des départements occupés pendant la guerre et des sommes employées : 11,687,961 thalers. En tout, 1,441,487,961 thalers, somme à laquelle il faudra encore ajouter éventuellement les intérêts de 3 milliards de francs jusqu'au 2 mars 1874. — Soit, en monnaie française, le chiffre énorme de 5,405,579,854 fr. »

Telle est la carte à payer que nous a léguée la folle entreprise de « l'auguste » césar de M. Rouher.

A PROPOS DE L'AFFAIRE POXET

VERDICT ET ARRÊT

Lors de la discussion de la loi de 1819, le principe qui attribuait au jury le jugement des délits de presse ne rencontra dans la Chambre qu'une seule classe d'opposants, les députés-magistrats. Tous repoussèrent cette disposition avec une telle insistance que M. Beugnot, montant à la tribune, s'écria : « Lord Mansfield, chancelier d'Angleterre, interrogé dans le parlement sur une question de législation et le courage de se récuser et de déclarer qu'il existait deux questions sur lesquelles il était difficile « aux magistrats d'avoir une opinion « impartiale, le jury et la presse ! »

Mais les efforts des députés-magistrats n'eurent aucun succès. Les affaires de presse furent soumises au jury et ainsi furent sauvegardées la liberté des justiciables et la considération de la magistrature. Mais, tout en proclamant que les tribunaux ordinaires ne doivent pas connaître des délits politiques, on négla de créer pour ces délits une juridiction spéciale, on les renvoya purement et simplement devant la cour d'assises. Le jury dit donc si le prévenu est coupable et la cour prononce la peine, s'il y a lieu.

Or, nos lois pénales sont ainsi faites que la culpabilité étant reconnue, le juge conserve pour l'application de la peine une très-grande latitude.

Il en résulte que le principe même de la loi de 1819 n'a reçu qu'une satisfaction incomplète. Si les magistrats ne peuvent pas constater la culpabilité, ils ne peuvent pas davantage l'apprécier en mesurant la peine; car, pour l'une comme pour l'autre de ces fonctions, il faut une impartialité qui leur manque, d'après M. Beugnot.

L'Assemblée est saisie de divers projets de loi relatifs à cette matière. Espérons qu'en organisant une juridiction particulière, elle désintéressera complètement la magistrature des procès de presse. Ces procès ne peuvent être jugés à la fois par le jury et la cour, et l'opinion publique l'a si bien compris qu'elle se préoccupe surtout du verdict du jury, sans attacher d'importance à l'arrêt de la cour. Car, d'après les idées qui ont inspiré la législation de 1819, le jury est seul compétent et la cour ne l'est pas.

FAIRMAIL.

LA PRODUCTION DE LA SOIE EN FRANCE ET EN ITALIE

Il est peu de pays où les études statistiques soient si négligées qu'en France, mais de toutes les branches de nos grandes industries manufacturières celle des soies et des soieries est incontestablement l'une des plus complètement déshéritées à cet égard. Pour ne citer que quelques exemples, la filature des cotons connaît assez exactement le nombre de broches qu'elle met en mouvement et des ouvriers qu'elle emploie; l'industrie métallurgique sait à peu de chose près à quoi s'en tenir sur la production de ses hauts-fourneaux; l'industrie minière dresse chaque année le tableau très approximatif des tonnes de charbon extraites de nos divers bassins houillers. Quant à notre fabrique des soieries la plus belle assurément et la plus éminemment nationale de toutes nos industries, représentée par plus de 1 milliard dans le mouvement général des échanges de la France, tout ce qu'on a pu dire jusqu'à présent sur l'ensemble de sa production, les forces dont elle dispose, l'importance des capitaux quelle remue, etc., etc. ne sont que des inductions plus ou moins hasardées ou des conjectures plus ou moins téméraires.

Cette absence presque absolue de toute donnée statistique précise pour une industrie si considérable étonne les étrangers. Elle laisse une lacune qui apparaît avec évidence dès qu'une discussion s'ouvre sur une de ces questions si fréquemment agitées aujourd'hui qui touchent aux intérêts les plus vitaux de l'industrie et du commerce, telles que la juridiction des prud'hommes, les livrets d'ouvriers, le travail dans les manufactures, les impôts, les douanes, etc., etc. Jamais peut-être elle n'a été aussi vivement ressentie que cette année dans le débat solennel de l'impôt sur les matières premières, qui engageait l'avenir et l'existence de notre fabrique, et dans lequel les affirmations les plus contradictoires se sont trouvées de mise faute de tout document précis.

Le syndicat de l'Union des marchands de soie de Lyon vient de faire un premier pas dans la voie si peu explorée des investigations numériques en publiant une statistique de la dernière récolte des cocons en France.

Dire que la statistique de la production de la soie en France n'a jamais été faite ne serait pas exact; le XVIII^e et les premières années du XIX^e siècle nous ont laissé quelques documents qui, tout imparfaits qu'ils soient, permettent néanmoins de suivre les progrès réalisés par cette branche de notre agriculture nationale. Ainsi une statistique dressée en 1788 par M. de Tolosan porte à 6,200,600 kil. la production des cocons en France pendant les sept années antérieures à 1789; elle est tombée à 3,500,000 kil. pendant la période révolutionnaire, pour remonter progressivement à 4,250,000 kil. sous le consulat, à 5,147,000 kil. sous le premier empire, à 10,200,000 kil. de 1821 à 1830, à 16,000,000 kil. en 1845 et enfin à 20,220,000 kil. en 1852 qui reste l'année culminante de nos récoltes séricicoles.

A partir de ce moment, la sériciculture française, éprouvant les premières atteintes d'une épidémie qui devait faire le tour du monde, voit sa production diminuer jusqu'en 1865. Cette année est « l'année terrible » de notre sériciculture. La production n'a pas été estimée à plus de 4 à 4 1/2 millions de

kilogrammes. Mais ce ne sont là, nous le répétons, que des chiffres approximatifs basés sur des inductions raisonnables, mais purement hypothétiques.

Le gouvernement français procède cependant chaque année depuis 1857, auprès des maires de chacune des communes séricicoles, à une enquête étudiant la marche de la maladie et qui porte non-seulement sur la quantité et la qualité de la récolte, mais sur les semences mises à éclosion, sur le nombre des éducateurs, etc., etc. C'est cette enquête qui n'a jamais été livrée au public que la chambre syndicale des soies de notre ville vient de publier pour la dernière récolte.

On compte actuellement en France plus de 2,000 communes disséminées dans trente départements où l'on cultive l'éducation des vers à soie sur une échelle plus ou moins grande; mais c'est seulement dans les départements du bassin du Rhône que la récolte offre une réelle importance. D'après le travail publié par la chambre syndicale des soies qui estime à 10,500,000 kil. environ la récolte de 1871, voici dans quelle proportion ils y ont figuré :

DÉPARTEMENTS	QUANTITÉ DE COCONS PRODUITS
Drôme.....	2,359,323 kil.
Gard.....	2,147,572
Ardèche.....	1,940,194
Vaucluse.....	1,385,393
Isère.....	579,812
Var.....	434,345
Hérault.....	260,000
Basses-Alpes.....	127,525
Ain.....	32,034
Rhône.....	11,440
Total.....	9,297,608 kil.

Ces 9,297,608 kilogr. ont été produits par 711,209 onces de graines mises à éclosion, ce qui donne un rendement moyen de 13 kilogr. de cocons par once.

Ce dernier chiffre renferme à lui seul tout un enseignement; avant l'invasion épidémique, le rendement moyen des graines atteignait 40 à 45 kilogr. On peut par ce simple rapprochement se faire une idée des pertes imposées à nos départements du Midi par la cruelle maladie qui, depuis vingt ans, frappe de stérilité une partie de nos semences de vers à soie.

Toutefois, depuis plusieurs années déjà, des symptômes d'amélioration réelle se manifestent et, d'après les chiffres que nous venons de citer, la récolte de 1871 aurait été supérieure de plus du double à la récolte désastreuse de 1865, à laquelle remontent les premières importations de semences d'origine japonaise sur lesquelles repose presque exclusivement aujourd'hui notre production nationale. La maladie des vers à soie paraît donc entrer dans la phase décroissante, et il est même probable qu'en Italie la production actuelle ne s'éloigne pas beaucoup, en quantité de cocons du moins, de ses plus belles récoltes de 1850 à 1853.

La chambre de commerce du Turin a estimé la récolte de 1871 dans toute l'Italie à 19,500,000 kil. (1), sur lesquels 8,746,740 kil. ont passé aux poids publics. Il serait facile, si l'on pouvait dresser le tableau comparatif des quantités de cocons annuellement pesés sur les marchés italiens, d'étudier avec quelque certitude le développement de la production soyeuse au-delà des Alpes; mais avant l'unité italienne les anciennes provinces étaient les seules

(1) Le Tyrol autrichien n'est pas compris dans ce chiffre.

qui publiaient des bulletins officiels. Quoi qu'il en soit, voici le relevé des résultats accusés par ceux-ci depuis 1865, et qui montrent l'importance acquise par ces marchés :

Années.	Quantités pesées.
1865.....	1,983,880 kil.
1866.....	2,598,280
1867.....	2,817,590
1868.....	3,036,320
1869.....	4,476,450
1870.....	3,975,020
1871.....	6,021,560

Les chiffres ci-dessus ne représentent il est vrai, nous devons le dire, qu'une partie de la récolte du Piémont, et il est possible que, la vente des cocons sur les marchés s'étant généralisée dans ces dernières années, la progression accusée par les poids publics soit trop grande. Néanmoins, tout en tenant compte de cette restriction, le relevé ci-dessus témoigne de progrès tels que nous n'en pouvons malheureusement pas constater en France.

Tel est le fait le plus saillant, très-grave à coup sûr, du travail publié par la chambre syndicale des soies de Lyon, et sur lequel nous nous proposons de revenir dans un prochain article.

M. M.

COURRIER DE PARIS

Paris, 27 mai.

Les échos de la fameuse séance des marchés d'armes ne sont pas encore éteints; il faut dire que la plupart des journaux, en attendant la discussion de la loi militaire, n'ont pas eu ce moment grand chose à mettre sous la dent; aucun élément nouveau n'est venu cependant modifier l'impression première et unanime du public.

Vous vous souvenez que M. Rouher, pour provoquer les sourires et par conséquent les sympathies de la droite, avait raconté en termes assez humoristiques une histoire de marché d'armes où M. Glais-Bizoin jouait le principal rôle. L'ancien député du gouvernement de la défense nationale à Tours assistait justement à la séance dans la tribune des anciens députés, en sorte que, lorsque son nom fut jeté dans le débat, tous les députés se tournèrent en riant de ce côté.

M. Glais-Bizoin, pendant ce temps, gesticulait de toutes ses forces et il était facile de constater qu'il repoussait énergiquement les affirmations de l'orateur; son animation parut telle un instant qu'on crut qu'il allait prendre la parole; heureusement pour M. Grévy, l'excellent homme se contenta de prendre des notes.

Il envoya aujourd'hui aux journaux la lettre qu'il a adressée à M. Rouher et où il relève la différence fondamentale qui distingue les marchés du gouvernement du 4 septembre de ceux de l'empire; les premiers, n'ayant donné lieu à aucune avance, n'ont coûté que ce qu'ils ont produit, tandis que les autres enrichissaient les intermédiaires, alors même qu'ils ne recevaient pas d'exécution.

C'est aujourd'hui qu'a dû commencer la discussion de la loi militaire; c'est probablement le général Trochu qui aura tenu toute la séance.

Vous savez que M. Thiers et la commission se sont mis complètement d'accord et qu'on s'attend par suite à une discussion rapide. M. Thiers a d'ailleurs laissé clairement entendre que, dans l'intérêt de nos rapports avec l'Allemagne et en vue de la libération prochaine du territoire qui se négocie en ce moment, il était bon que notre réorganisation militaire se fit avec le moins de bruit possible.

Je vous avouerai que cet argument ne m'inspire pas une confiance entière; M. Thiers est d'un entêtement dont la France a eu plus d'une fois à se féliciter, mais qui, dans certaines questions, est véritablement regrettable; le

mon cheval, mon brave Forban que j'avais retrouvé à mon retour de Paris où qu'on avait embarqué à Bourges. J'avais un manteau pour m'envelopper, lui n'avait pas de couverture. Je n'en trouvais pas chez les marchands, et ce fut une honnête boulangère qui consentit à en tirer deux de son lit pour me les vendre soixante francs; elles en valaient au plus huit ou dix; mais je n'avais pas le temps de marchander et je revins en courant, craignant de trouver mes camarades partis. Ils n'avaient pas changé de place; on travaillait toujours au train du général; à ses vingt voitures on en avait ajouté cinq autres. Puis après ces cinq voitures en vinrent douze autres, puis successivement d'autres encore; si bien que la journée entière, pour ainsi dire, s'écoula à former un immense train de cinquante voitures qui ne put être enlevé que par trois puissantes machines. Pour nous, garés sur une voie latérale, nous attendions tremblants de froid.

Si c'est avec un pareil attirail que nous allons en Allemagne, me dit Homécourt, il nous faudra des mois et des années.

En attendant, il nous fallut un jour et deux nuits pour aller jusqu'à Chagny.

Le froid avait redoublé de rigueur; à la lettre on gelait dans les wagons à bestiaux où nous étions entassés; des hommes, eu grand nombre, eurent les pieds gelés. Nos malheureux chevaux semblaient frappés d'abrutissement; ils se tenaient roides sur leurs quatre jambes, le dos arqué. On ne savait comment leur donner à boire. Au moment où l'on croyait pouvoir s'occuper d'eux, il fallait repartir, pour s'arrêter en pleine campagne un quart d'heure après et stationner là durant des heures entières, écoutant les machines siffler et le vent souffler.

(Temps) (A suivre.)

UN BLESSÉ

1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Je me mis à chercher, interrogeant ceux qui venaient bien m'écouter; mais les cervelles étaient dérangées. Ceux qui répondaient n'avaient point écouté la demande; ceux qui répondaient ne répondaient point. Les éclaireurs Homécourt ! ils étaient prisonniers; non, ils n'étaient pas égarés, tous tués. — Ce ne sont pas les éclaireurs Homécourt, ce sont les éclaireurs du Drupt. — Je les ai vus.

— Moi aussi.

Je passai deux jours à chercher ainsi, et je commençais à désespérer, lorsque le hasard me fit rencontrer un homme de ma compagnie. Il mourut en prisonnière, mais campée tout simplement dans un village à une lieue de Bourges; après quelques aventures et quels dangers, ce fut ce que Homécourt me raconta.

Châteauneuf aux-Bois, la compagnie s'était réfugiée sur Orléans, mais déjà les Prussiens avaient avancé et ils étaient placés entre elle et la ville. On s'était alors échappé sur Bourges pour passer la Loire, mais le pont était

coupé; à Châteauneuf coupé aussi. A Sully seulement on avait pu traverser le fleuve.

Ignorant qu'Orléans était déjà aux mains de l'ennemi, Homécourt avait voulu gagner la ville, et il s'était mis en marche à travers la Sologne. Heureusement pour lui, il connaissait le pays, car entouré de tous côtés, il avait pu, pendant trois jours, se défilier au milieu des Prussiens sans se faire prendre. De Sully on avait été à Blois et de Blois on était venu à Bourges, sans camper pour ainsi dire, sans manger, marchant continuellement sous la neige qui n'avait pas cessé de tomber; hommes et chevaux étaient morts de fatigue.

— Et nous sommes dans les heureux, me dit-il en achevant son récit, car personne de nous n'a été pris, et tout le monde a suivi jusqu'au bout. Nos voisins des Deux-Sèvres, qui étaient 2,500, sont arrivés au nombre de 300 seulement; le bataillon de la Savoie qui était de 1,200 hommes n'est plus que de 50 hommes. Et cependant c'étaient de bonnes troupes; par là, jugez des autres.

Je lui montrai le journal où se trouvait la dépêche qui annonçait à la France que l'armée était « dans d'excellentes conditions. » Sans me répondre, il haussa les épaules.

— Et maintenant, lui dis-je.

— Maintenant, plus que jamais, j'en reviens à mon projet : il faudra des jours, des semaines pour réorganiser l'armée; pendant ce temps, nous ne devons pas rester dans l'inaction. Je vais demander au général l'autorisation d'opérer dans la Nièvre, pour nous rapprocher de Fontainebleau.

Mais cette autorisation ne fut pas accordée. Ce n'était pas à Fontainebleau que nous devions aller, c'était dans les Vosges et le Jura, avec l'armée de l'Est.

XXVII

L'idée de reprendre l'offensive avec des

troupes telles que celles qui formaient la première armée, restera toujours pour moi un fait inexplicable.

On comprend qu'un ministre enfermé dans son cabinet et raisonnant sur des cartes et des tableaux, abstraction faite de la réalité, se soit dit : « Nous avons cent mille hommes à Bourges, Paris est menacé de succomber à la famine dans un délai prochain, il faut coûte que coûte risquer ces cent mille hommes pour débarrasser Paris. »

Mais si ce ministre se mêle à la réalité, s'il visite les armées « pour voir ce qu'il y a de bon à en tirer » comme il le dit lui-même, on se demande comment il a pu concevoir ou approuver un plan de campagne qui, au milieu de l'hiver, par la neige et le froid, devait conduire jusqu'en Lorraine une armée incapable de faire vingt lieues en bon ordre. Avait-il donc des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre ? Se croyait-il encore au temps de Louis XIV où la présence du maître « enlaidissait des miracles ».

Pour plusieurs corps, la retraite d'Orléans avait été une véritable déroute dans laquelle l'armée avait fondu. Avec une grande activité, il faut le dire, on s'était occupé de réorganiser ces corps; on avait arrêté les fuyards sur toutes les routes où ils s'étaient dispersés; on les avait ramenés de force, cherchant les officiers pour les rendre à leurs soldats et les soldats pour les rendre à leurs officiers; mais ce qu'on n'avait pu rendre ni aux uns ni aux autres, c'était la confiance, la foi en eux-mêmes.

Aussi, lorsque le bruit commença à courir que nous devions opérer dans l'Est « pour couper la retraite aux Prussiens », presque personne parmi nous ne voulut-il croire à la réalité de ce plan.

— Pour couper la retraite aux Prussiens, disaient-ils, il faudrait qu'ils fussent en retraite, et ils n'y sont pas.

— C'était ainsi que les choses se passaient

autrefois, mais nous avons changé tout cela; maintenant le cœur est à droite; les Prussiens font le siège de Paris, nous rentrons en Allemagne, « forcément » ils se replient.

— Tous ?

— Ah ! voilà.

On s'efforçait de plaisanter; mais ceux qui raisonnaient étaient épouvantés de l'aventure dans laquelle on nous lançait au hasard.

— Comme conception stratégique, me dit un soir Homécourt, cela vaut la marche de Châlons sur Sedan, espérons que la fin sera autre.

On disait « espérons », mais en réalité on n'espérait pas; le ministre qui était venu pour « nous communiquer sa bouillante ardeur », n'avait pas réussi; « la flamme » qui l'animait ne s'était point allumée en nous.

On obéissait, on était disposé à supporter toutes les fatigues, on était prêt à lutter toujours et quand même, mais on n'espérait plus. Bien entendu, je n'ai pas l'outrecuidance de parler au nom de l'armée et de dire que c'étaient là les sentiments de tout le monde, mais je parle pour moi, pour mes camarades, pour ceux que je voyais et que j'entendais, officiers comme soldats.

Or, ceux-là, pour le plus grand nombre, avaient fait la malheureuse campagne des Vosges; depuis trois mois on les avait épuisés dans des marches et des contre-marches inexplicables, en les laissant manquer de tout, armes, équipements, nourriture; et après les avoir amenés de l'Est à Orléans, on les renvoyait de Bourges dans l'Est, ils obéissaient, ils donnaient leur obéissance, leur dévouement, leur force, ils ne donnaient pas leur confiance parce qu'ils n'avaient plus, parce qu'ils ne pouvaient plus avoir de confiance.

La première condition de succès pour notre expédition était la célérité.

Pendant que l'ennemi nous croyait occupés à nous réorganiser, il fallait, sans éveiller ses soupçons, transporter plus de 60,000 hommes

de Bourges aux environs de Besançon

